

Pour diffusion immédiate

Colloque sur le droit au travail sans discrimination **POUR UNE VÉRITABLE INTÉGRATION EN EMPLOI**

Montréal, le 28 octobre 2008. – Afin de souligner le 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse tiendra un colloque sur le droit au travail sans discrimination à Montréal, les 13 et 14 novembre prochains.

Une quarantaine de conférenciers et des centaines de participants proposeront des pistes d'action pour contrer la discrimination en emploi. Des études¹ rapportent en effet que de 20 à 25 % des Québécois disent avoir été victimes de discrimination au cours des trois ou cinq dernières années, principalement dans leur milieu de travail. Cette proportion double chez les personnes des minorités visibles.

« Certains de nos concitoyens font face à des inégalités qui empêchent leur intégration au marché du travail. Les obstacles auxquels ils se butent doivent être levés afin que le Québec puisse miser sur toutes ses forces vives, particulièrement dans un contexte appréhendé de pénurie de travailleurs », souligne M. Gaétan Cousineau, président de la Commission.

Le colloque traitera notamment de l'épineuse question de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquis à l'étranger, des appréhensions des employeurs face à l'embauche de personnes d'origines diverses, de la situation précaire des travailleurs migrants temporaires et de la pertinence des programmes d'accès à l'égalité.

Ces sujets, et plusieurs autres, seront abordés au colloque dans une perspective nationale et internationale. M. **Peter Leuprecht**, spécialiste des droits de la personne de réputation internationale, prononcera la conférence d'ouverture intitulée « Le droit au travail sans discrimination : promesse et réalité ». L'humoriste **Boucar Diouf** donnera quant à lui le coup d'envoi du colloque, qui réunira des représentants d'entreprises, des divers paliers de gouvernements, de syndicats, de groupes communautaires, des juristes, ainsi que des chercheurs.

Ce colloque est organisé en collaboration avec le Barreau du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Il est possible de consulter le programme détaillé du colloque ou s'y inscrire au www.cdpdj.qc.ca.

– 30 –

Source : M^{me} Diep Truong
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 358
M. Robert Sylvestre
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 253

¹ Tel que mentionné dans le rapport Bouchard-Taylor.